

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 octobre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° II du 10 octobre 2019

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TERRITOIRES POUR DES SOLUTIONS SOLIDAIRES – 2019.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les statuts de l'Association des territoires pour des solutions solidaires,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

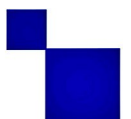
Considérant l'intérêt pour le Département d'adhérer à cette association,

après en avoir délibéré,

- DONNE l'adhésion du Département à l'association des territoires pour des solutions solidaires pour l'année 2019 ;

- APPROUVE les statuts de l'association des territoires pour des solutions solidaires ;

- AUTORISE le versement de 5 000 euros à l'association des territoires pour des solutions solidaires au titre de la cotisation annuelle 2019 ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département tous documents nécessaires pour la création de l'association et la participation à l'assemblée générale constitutive.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.